







COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois, le onze mars, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 27 février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 27 février 2024

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	18
Quorum: 17 présents	Atteint
Membres absents et excusés	5
Membres ayant donné pouvoir	

Membres présents : Françoise BECQUET, Jean-Marie BEZIERS, Corinne BOUVIER, Estelle DUVAL, Michel GENNEVIEVE, Serge LARUE, Gilles LAURENT, Michel LEJEUNE, Carine LEPREVOST, Marie-Josèphe LESENECHAL, Bérengère MOREAU, Sandra PERALDI, Michel PORET, Thierry ROHAUT, Claire TANNEUR, Martine VAUGELADE

Membres absents: Prisca DESFAUDAIS, Samuel HYAU, Madeleine JUEL, Jean-Paul THOMAS

Membres excusés : Nathalie HANICOT

Membres ayant donné pouvoir : Roger MAHE à Corinne BOUVIER

Secrétaire de séance : Estelle DUVAL

Ordre du jour :

1) Intervention des représentants de l'association ANACROUSES

Administration générale

- 2) Intérêt communautaire : intégration du circuit de randonnée La Butte de Caumont
- 3) PBI Approbation du ROB 2024
- 4) Piscine de Villers Compétence PBI

Affaires budgétaires

- 5) Approbation des comptes de gestion 2023
 - a- Budget principal
 - b- Budget assainissement
 - c- Budget lotissement rte de Torigni
 - d- Budget lotissement rue Thiers
- 6) Approbation des comptes administratifs 2023
 - a- Budget principal
 - b- Budget assainissement
 - c- Budget lotissement rte de Torigni
 - d- Budget lotissement rue Thiers
- 7) Affectation du résultat de fonctionnement 2023 du budget principal
- 8) Attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat forfaitaire
- 9) Autorisation d'emprunt pour le financement des travaux Place St Clair et de rénovation énergétique de la mairie
- 10) Sécurisation de la rue de la Ferrière Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- 11) Devis pour l'installation de toilettes publics
- 12) Offres commerciales Téléphonie mairie de Caumont
- 13) Indemnité de gardiennage des églises communales

Affaires scolaires

14) Compte rendu

Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

15) Projet de déplacement du panneau d'entrée d'agglomération rue Thiers à Caumont

Travaux - Personnel communal

16) Départ à la retraite de l'adjoint technique de La Vacquerie au 01/04/2024

Affaires sociales/Associations

17) Compte rendu

Développement économique/communication

18) Compte rendu

<u>Intercommunalité</u>

19) Compte rendu

Citoyenneté

20) Compte rendu

A l'issue de la réunion du conseil municipal, les échanges qui pourraient avoir lieu entre les conseillers municipaux seront tenus à huis clos.

Validation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2024

L'assemblée d'émet aucune remarque sur le procès-verbal de la réunion du 12 février 2024. Le compte-rendu est donc validé à l'unanimité.

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Abonnement UAMC et AMR14
- Compte rendu de la commission des travaux

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

1. Intervention des représentants de l'association ANACROUSES

Intervention des représentants de l'association Anacrouses (Caroline TORTORICI, directrice et médiatrice, Elodie LETELLIER et la comptable du cabinet TACHER ACOGEX).

Le rapport d'activités 2023 a été remis à chaque conseiller.

Subventions espérées : - Communale : 12 000€

- CCAS : 2 000€

Administration générale

2. Intérêt communautaire : intégration du circuit de randonnée La Butte de Caumont

Vu la délibération N°20170201-5 portant sur l'exercice de compétences de Pré-Bocage Intercom suite à la fusion, rubrique B, chapitre « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

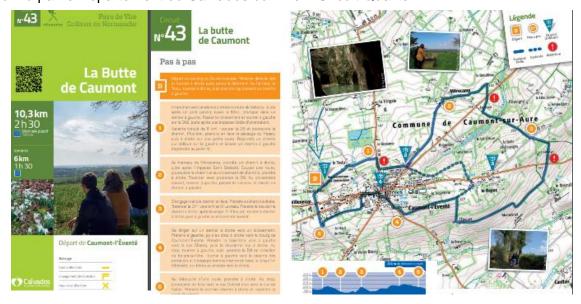
Vu la délibération N°20170315-6 portant sur l'exercice de compétences de Pré-Bocage Intercom suite à la fusion, rubrique B, chapitre « Protection et mise en valeur de l'environnement : entretien sentiers de randonnées ».

Pour rappel, il existe, deux types de chemins de randonnées d'intérêt communautaire :

Catégorie 1 : « circuit de qualité » : Entretenu, balisé, promu et subventionné

Catégorie 2 : « Boucle Locale » : Entretenu, balisé, promu

Il a été demandé par la commune de Caumont-sur-Aure l'intégration d'une nouvelle boucle à l'inventaire des sentiers de randonnée de Pré-Bocage Intercom. Il s'agit du circuit « La Butte de Caumont », ayant été reconnu par le Département du Calvados comme « Circuit Qualité ».



Cette future boucle « La Butte de Caumont » sera dite « circuit de qualité ». Ce statut implique par an :

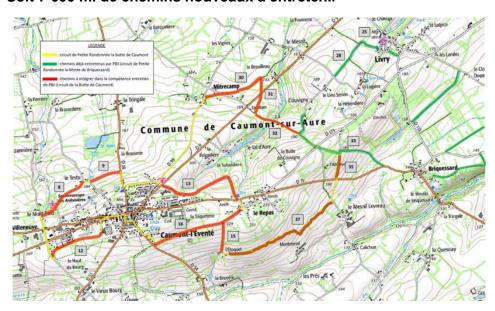
- 2 passages d'entretien de la végétation
- 1 passage pour l'entretien du balisage
- Promotion de la boucle (Topoguide)

Composition du circuit

Carte entretien des chemins sur le circuit de Petite Randonnée – la Butte de Caumont – Commune de CAUMONT-SUR-AURE

Ainsi, ce circuit compte 10 300 ml + 1 540 ml (variante) et se décompose de la manière suivante :

- 7 850 ml de chemin
 - o Dont 250 ml de chemin en commun avec la boucle 51 : La Motte de Briguessard
 - Soit 7 600 ml de chemins nouveaux à entretenir



Coût d'entretien du Circuit

Entretien du Balisage / an (0,08 € prix au ml*) : 10 300 + 1 540 ml = 11 840 ml*0,08 € = 947,20 € Entretien Végétation / par passage (0,35 € prix au ml*) : (7 600 ml *0,35 €)*2 = 5 320,00 € = 6 267,20 €

Subvention Conseil Départemental pour l'entretien des circuits de qualité :

40% d'une base calculée sur un coût d'entretien de 400 €/kml

Subvention = (7,85km * 400 €) * 40% = 1 256 € à déduire du coût d'entretien du circuit.

Le transfert de charges associé au circuit «La butte de Caumont» est donc égal à 5 011,20 € (6 267,20 – 1 256,00).

Par ailleurs, dans le cadre de la CLECT de mars 2023, l'entretien des chemins de catégorie 3 « sentier de randonnée » a été retransféré aux communes. Pour la Commune de Caumont-sur-Aure, les chemins de catégorie 3 représentaient 4 700 ml. La commune a fait le choix de laisser l'entretien à PBI et ainsi de bénéficier du marché entretien en échange d'une modification de son attribution de compensation. Cela représentait un coût pour Pré-Bocage Intercom de 3 254,09 €.

Le circuit « La Butte de Caumont » englobe 3 portions de chemins dont Pré-Bocage Intercom gère uniquement l'entretien Végétation (hors Circuit Qualité / Boucle Locale) : Chemin n°8 : 520 ml ; Chemin n°13 : 1 100 ml ; Chemin n°32 : 550 ml. **Soit un total de 2 170 ml**

Ces 2 170 ml ne sont plus des chemins de catégorie 3 et ne doivent donc plus être à la charge de la commune de Caumont-sur-Aure.

Le coût d'entretien pour PBI évalué dans le cadre de la CLECT 2023 est de 692,36 €/km hors balisage pour 2 passages par an.

La charge transférée en 2023 doit être réduite de 692,36 €/km * 2,17 km = 1 502,42 €.

La demande d'intégration de cette boucle par la commune est proposée au vote.

Il est rappelé que le transfert de charge sera présenté lors de la CLECT de mars prochain dans les conditions développées précédemment afin d'ajuster les attributions de compensation de Caumont-sur-Aure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Valide l'intégration de ce nouveau circuit « La Butte de Caumont », ayant été reconnu par le Département du Calvados comme « Circuit Qualité » dans l'inventaire des sentiers de randonnées de Pré-Bocage Intercom,

Valide les inscriptions budgétaires pour la commune de Caumont-sur-Aure qui seront proposées à la CLECT Mars 2024,

Autorise le maire à signer tous les documents afférant à cette délibération. Adopté à l'unanimité.

^{*}Montant du Marché d'entretien et de balisage des sentiers de randonnées de Pré-Bocage Intercom 2023-2026 - PBI_2022_015 lot 1 – ancien secteur ACI
**Entreprise d'insertion exonérée de TVA

3. PBI – Approbation du ROB 2024

Sujet à inscrire à l'ordre du jour du 04/04/2024.

4. Piscine de Villers-Bocage - Compétence PBI

Exposé du maire.

Fonctionnement actuel: syndicat regroupant les anciens cantons.

Modification : transfert de la compétence à la Cdc PBI.

Voir avec PBI pour un modèle de délibération.

Affaires budgétaires

5. Approbation des comptes de gestion 2023

Le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2023 dressés par le Centre de Gestion Comptable de Vire, antenne des Monts d'Aunay, à Aunay-sur-Odon, en tous points identiques aux comptes administratifs dressés par l'ordonnateur,

Approuve les comptes de gestion, dressés par le Centre de Gestion de Vire, antenne des Monts d'Aunay, à Aunay-sur-Odon,

- Du budget principal de la commune de Caumont-sur-Aure
- Du budget annexe Assainissement Caumont-l'Eventé,
- Du budget annexe Lotissement rte de Torigni Caumont-l'Eventé.
- Du budget annexe Lotissement rue Thiers Caumont-l'Eventé

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6. Approbation des comptes administratifs 2023

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de M. Michel PORET, adjoint au maire.

Caumont-sur-Aure

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement		Investissement		Restes à réaliser	
Résultats reportés	1 505 323,99	Résultat clôture 2022	-996 050,34		
Dépenses de l'exercice	1 869 768,68	Dépenses exercice	2 032 437,30		
Recettes de l'exercice	2 076 943,90	Recettes exercice	1 608 039,86	Dépenses investissement	2 022 968,00
Résultat de l'exercice	207 175,22	Résultat exercice	-424 397,44	Recettes investissement	2 960 356,00
				Solde	937 388,00
Résultat clôture 2023	1 712 499,21	Résultat clôture 2023	-1 420 447,78		

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Assainissement - Caumont-l'Eventé

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>		Restes à réaliser	
Résultats reportés	101 213,63	Résultats clôture 2022	47 390,52		
Dépenses exercice	65 477,94	Dépenses exercice	231 901,00		
Recettes exercice	<u>108 606,43</u>	Recettes exercice	40 533,64	Dépenses investissement	3 900,28
Résultat exercice	43 128,49	Résultat exercice	-191 367,36	Recettes investissement	<u>163 600,00</u>
				Solde	159 699,72
Résultat clôture 2023	144 342,12	Résultat clôture 2022	-143 976,84		

- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3° Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

	C	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 -	ASSAINISSEM		le 27/02/2024
Dépenses		FONCTIONNEMENT	Prévu	Mandats émis	10 2110212024
	011	Fournitures d'entretien	200,00	0,00	
6063	011	Fournitures d'entretien	700,00	0,00	
611	011	Contrats de prestations de services	4 100,00	1 000,00	IngéEAU
		Locations mobilières	1 000,00	0,00	
0.020		Réseaux	218 385,63	1528,94 A	BR Réseaux
		Entretien de voies et réseaux	5 000,00	2 547,77	EMPG (611)+Vidanges
		Entretiens de biens mobiliers	1 000,00	0,00	
		Etudes et recherches	20 000,00	7 402,80 DC	-
		Divers *imputé normalement au 611	0,00	1 890,50 SA	
		Honoraires	0,00	0,00 +S	ICEE
		Frais bancaires et assimilés	0,00	0,00	
		Frais de télécommunications	1 000,00	873,12	
		Personnel affecté par la commune	12 000,00	11 998,67	
		Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	
		Intérêts des emprunts	13 900,00	12 208,02	
		Inrérêts - Rattachement ICNE	2 800,00	-96,88	
		Titres annulés (sur exercice antérieur)	0,00	0,00	
		Autres charges exceptionnelles	200,00	0,00	
		Dépenses imprévues	17 000,00	0,00	
		Virement à la section d'investissement	5 000,00	0,00	
6811	042	Dotations aux amortissements	26 125,00	26 125,00	
		TOTAL	328 410,63	65 477,94	
Recettes		FONCTIONNEMENT	Prévu	Titres émis	
		Résultat reporté EXCEDENT	101 213,63	101 213,63	
	-	Redevance assainissement	135 000,00	106 517,63	
		Location de compteurs	15 000,00		
		FCTVA	0,00	511,80	
		Autres produits exceptionnels (prime)	75 620,00	0,00	
		Quote-part subv. Investissement	1 577,00	1 577,00	
778	042	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	
		TOTAL	328 410,63	209 820,06	
		EXCEDENT DE FONC	TIONNEMENT	144 342,12	
Dépenses		INVESTISSEMENT	Prévu	Mandats émis	
020	020	Dépenses imprévus	0,00	0,00	
1641	16	Capital des emprunts	28 800,00	22 485,76	
2031	20	Etude	16 535,52	14 883,34	SICEE
21532	21	Réseaux assainissement	195 203,00	192 954,90	Bernasconi
2315	23	Travaux (extension réseau)	0,00	0,00	
13913	040	Subv.Investis.inscrites cpte résultat/Dépt.	1 577,00	1 577,00	
		TOTAL	242 115,52	231 901,00	
Recettes		INVESTISSEMENT	Prévu	Titres émis	
	001	Résultat reporté EXCEDENT	47 390,52	47 390,52	
		Virement de la section de fonctionnement	5 000,00	0,00	
10222	10	FCTVA	0,00	14 408,64	
10682	10	Affectation du résultat	0,00	0,00	
13111	13	Agence de l'eau	97 600,00	0,00	2024
		Emprunts	66 000,00	0,00	2024
281532	040	Installations techniques (amortissements)	26 125,00	26 125,00	
		TOTAL	242 115,52	87 924,16	
		DEFICIT D'INVE		-143 976.84	
		RESULTAT de CLOTURE FONCTIONNEM			
		RESULTAT de CLOTURE FONCTIONNEN		144 342,12 -143 976,84	
		RES	ULAT DE CLOTURE	365,28	

Lotissement rte de Torigni - Caumont-l'Eventé

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		Investissement	
Résultats reportés	0,00	Résultats clôture 2022	106 307,47
Dépenses exercice Recettes exercice Résultat exercice	192 920,44 192 920,44 0,00	Dépenses exercice Recettes exercice Résultat exercice	127 740,80 <u>48 692,53</u> -79 048,27
Résultat clôture 2023	0,00	Résultat clôture 2023	27 259,20

^{2°} Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

^{3°} Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

CA	2023 - Lotissement			
Dépenses	FONCTIONNEMENT	Etabli le Prévu	08/01/2024_Vu avec Flo Emis	rence le 12/01/202
•	Terrain à aménager	0,00	0,00	
	Achats études	16 800,00	5 835,47	CAVOIT MOV
	Travaux	194 680,00	135 033,16	SDEC-BOUTTE-SAUR-TE
	Services bancaires	0,00	0,00	
	Services bancaires	0,00	0,00	
021	Autres droits	0,00	330,00	TA+RED.ARCHEO
	Dépenses imprévues	8 000,00	0,00	
	Charges diverses gestion	10,00	1,12	
66111 66		1 350,00	1 348,52	Caisse Epargne
	Titres annulés ex.antérieurs	0,00	0,00	Caisse Epargne
	Stock initial	48 692,53	48 692,53	1
	Frais accessoires terrain en cours	1 680,00	1 679,64	
000 043	TOTAL	271 212,53	192 920,44	
Recettes	FONCTIONNEMENT	Prévu	Emis	
002 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	
7015 70	Vente 1 terrain	148 666,00	55 500,00	LECHEVALIER+TALVAS
70878 70	Par d'autres redevables	8 000,00	8 000,000	JACQUELIN
74718 74	Autres dotations	0,00	0,00	
7588 75	Produits divers gestion courante	0,00	0,00	Régul.centimes
7552 75	Prise en charge déficit budget ann	0,00	0,00	
7133 042	Stock final	113 186,53	127 740,80	3
791 043	Frais accessoires terrain en cours	10,00	331,12	
796 043	Frais accessoires terrain en cours	1 350,00	1 348,52	
	TOTAL	271 212,53	192 920,44	
	RESULTAT DE FONCTI	ONNEMENT	0,00	
Dépenses	INVESTISSEMENT	Prévu	Emis	
	Déficit investissement	0,00	0,00	
	Emprunts	0,00	0,00	Rembt prêt CA
	Autres communes	0,00	0,00	riomot proc ori
	Stock final	113 186,53	127 740,80	4
3333 040	TOTAL	113 186,53	127 740,80	_
Recettes	INVESTISSEMENT	Prévu	Emis	
	Solde d'exécution reporté	106 307,47	106 307,47	
	Travaux en cours - Terrains	0,00	0,00	
	Travaux en cours (cpte de stock)	48 692,53	48 692,53	2
	Emprunts	0,00		Prêt CE
168748 16	Participation de la commune	0,00	0,00	
	TOTAL	155 000,00	155 000,00	
	RESULTAT D'INVES	TISSEMENT	27 259,20	
	EXCEDENT CLOTURE FONCTION	NNEMENT	0,00	
	EXCEDENT CLOTURE INVESTIS	SSEMENT	27 259,20	

Lotissement rue Thiers - Caumont-l'Eventé

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE CLOTURE 27 259,20

<u>Fonctionnement</u>		Investissement	
Résultats reportés	0,00	Résultats clôture 2022	0,00
Dépenses exercice	50 177,04	Dépenses exercice	50 176,65
Recettes exercice	<u>50 177,04</u>	Recettes exercice	<u>50 176,65</u>
Résultat exercice	0,00	Résultat exercice	0,00
Résultat clôture 2023	0,00	Résultat clôture 2023	0,00

^{2°} Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

^{3°} Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

C	A 2023 - Lotisseme	nt rue Th	niers - 1430	6
			e 12/01/24_Vu avec Flo	
Dépenses	FONCTIONNEMENT	Prévu	Emis	
6015 011	Terrain à aménager	120 627,00		Terrain LEREDDE
	Achats études	53 050,00		Honoraires géomètre
	Travaux	0,00	0,00	BELLANGER
	Services bancaires	0,00	0,00	
	Services bancaires	0,00	0,00	
	Taxes foncières	500,00	0,00	
	Autres droits	0,00	0,00	
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	
66111 66	Charges diverses gestion	10,00 0,00	0,00	
	Titres annulés ex.antérieurs	0,00	0,00	
	Stock initial	0,00	0.00	1
	Frais accessoires terrain en cours	510,00	0,00	
000	TOTAL	174 697,00	50 177,04	
Recettes	FONCTIONNEMENT	Prévu	Emis	
002 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	
7015 70	Vente 1 terrain	0,00	0,00	
	Par d'autres redevables	0,00	0,00	
	Autres dotations	0,00	0,00	
	Produits divers gestion courante	0,00	-,	Régul. Centimes
	Prise en charge déficit budget ann	0,00	0,00	
	Stock final	174 187,00	50 176,65	3
101	Frais accessoires terrain en cours	0,00		
796 043	Frais accessoires terrain en cours TOTAL	510,00 174 697,00	50 177,04	ı
	TOTAL	174 097,00	30 177,04	l
	RESULTAT DE FONCT	IONNEMENT	0,00	
D/	INVESTIGATION			
Dépenses	INVESTISSEMENT	Prévu	Emis	
	Déficit investissement	0,00	0,00	
	Emprunts Autres communes	0,00	0,00	
	Stock final	0,00	0,00 50 176,65	4
3333 040	TOTAL	174 187,00	50 176,65	4
	TOTAL	174 107,00	30 170,03	ı
Recettes	INVESTISSEMENT	Prévu	Emis	
	Solde d'exécution reporté	0.00	0.00	
3351 040	Travaux en cours - Terrains	0,00	0,00	
3355 040	Travaux en cours (cpte de stock)	0,00	0,00	2
	Emprunts	0,00	0,00	
168748 16	Participation de la commune	174 187,00	50 176,65	
	TOTAL	174 187,00	50 176,65	
	RESULTAT D'INVES	TISSEMENT	0,00	
	EXCEDENT CLOTURE FONCTION		0,00	
	EXCEDENT CLOTURE INVESTI	SSEMENT	0,00	I
	RESULTAT DE	CLOTURE	0,00	

Observations du conseil :

- Budget principal : Transmettre le coût des travaux de la maison citoyenne.
- Budget principal: Voir avec Mme MOTUS, perception d'Aunay, pour l'augmentation de la taxe d'habitation pour logements vacants.
- Assainissement : Voir avec la SAUR pour connaître le montant des impayés.
- Budget Lot rte de Torigni : Voir avec l'étude notariale pour la vente d'une parcelle au nom de MARIE.

7. Affectation du résultat

Le conseil municipal constate que le compte administratif présente :

En section de fonctionnement

Un résultat de clôture de l'exercice 2022
Un résultat positif pour l'exercice 2023
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023
1 505 323,99
207 175,22
1 712 499,21

En section d'investissement

Un résultat de clôture de l'exercice 2023
Un solde des restes à réaliser 2023
Soit un besoin de financement de
- 1420 447,78
937 388,00
483 059,78

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2024

- Au compte 1068 (recettes) 483 059,78

En section de fonctionnement de l'exercice 2024

- Le solde au compte 002 (résultat reporté) 1 229 439,43

Adopté à l'unanimité, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

8. Attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social territorial en date du 08 février 2024,

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute annuelle ne dépassant pas 39000 euros sur la période du 1 er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 euros en moyenne par mois)

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers.

Les montants pouvant être alloués varient en fonction de la rémunération de l'agent sur la période de référence.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent.

Lorsque l'agent n'a pas été employé et rémunéré pendant la totalité de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés sur cette même période puis multiplié par douze pour déterminer la rémunération brute.

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par la collectivité qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023, corrigée pour correspondre à une année pleine.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque collectivité, établissement, corrigée pour correspondre à une année pleine.

La prime peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions règlementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400€
	(dans la limite du plafond de 800 € fixé par décret)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350€
Superieure à 25 700 C et illieneure ou égale à 27 300 C	(dans la limite du plafond de 700 € fixé par décret)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300€
	(dans la limite du plafond de 600 € fixé par décret)
Comércia de à 20.460 C et inférieure en école à 20.040 C	250€
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	(dans la limite du plafond de 500 € fixé par décret)
Over (viscous > 20,040, C st inf(viscous sou (visla > 20,000, C	200€
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	(dans la limite du plafond de 400 € fixé par décret)
0/	175€
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	(dans la limite du plafond de 350 € fixé par décret)
Comércia de à 22 000 C et inférieure en école à 20 000 C	150€
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	(dans la limite du plafond de 300 € fixé par décret)

La prime est versée en une fois avant le 30 juin 2024.

L'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

9. Autorisation d'emprunt pour le financement des travaux de la Place St Clair et de rénovation énergétique de la mairie de Caumont

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de contracter un prêt pour le financement des travaux réalisés sur le territoire de la commune déléguée de Caumont-l'Eventé :

- Réaménagement de la Place St Clair

Le maire présente au conseil le projet de financement suivant :

- Organisme bancaire retenu : Banque des Territoires

- Montant : 300 000,00 €

- Durée d'amortissement : 25 ans

- Périodicité des échéances : trimestrielle

- Taux d'intérêt annuel fixe : 3.74%

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Autorise le maire à réaliser auprès de la Banque des Territoires, 14053 Caen cedex 04, un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 300 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont énumérées ci-dessus.

Autorise le maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Adopté à l'unanimité.

10. Sécurisation de la rue de la Ferrière – Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Le maire expose au conseil que la commune peut prétendre à bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police afin de l'aider à financer les travaux de sécurisation de la rue de la Ferrière sur le territoire de la commune déléguée de Caumont-l'Eventé.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Le coût prévisionnel de ces travaux est de 11 822,93€ HT, soit 14 187,52€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Sollicite une subvention au titre des amendes de police, au taux le plus élevé possible, pour financer les travaux mentionnés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

11. Devis pour l'installation de toilettes publiques sur les terrains de sports rte de Torigni à Caumont

Le conseil s'accorde un délai d'un an pour mesurer la nécessité d'installer des toilettes publiques. Voir pour éventuellement pour réhabiliter les anciens WC.

12. Changement d'opérateur pour la téléphonie de la mairie de Caumont

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de prises de contact auprès de 2 opérateurs pour répondre aux besoins en matière de téléphonie et de fibre optique pour la mairie de Caumont-l'Eventé et l'abonnement de 5 mobiles :

- ONEOpérateur à Bois Guillaume 76230
- HEXATEL à Noyal sur Vilaine 35530

Après étude des deux offres, One Opérateur permet de répondre aux attentes de la commune :

- Contrat de 5 ans
- Abonnements : 189,80€ HT, soit 227,76€ TTC,
- Location de solution téléphonique avec maintenance : 102,00€, soit 122,40€ TTC

Sous/total : 291,80€ HT, 350,16€ TTC

- Abonnement 5 mobiles : 36,00€ HT, soit 43,20€ TTC

Soit un total général de 327,80€ HT, 393.36€ TTC/mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte le changement d'opérateur téléphonique en choisissant ONE OPERATEUR avec toutes les conditions énumérées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces concernant le changement d'opérateur.

Adopté à l'unanimité.

13. Indemnité de gardiennage des églises communales

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier en date du 09 octobre 2023, transmis par la Préfecture du Calvados, fixant le montant de l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises communales

A compter du 1^{er} janvier 2024, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de :

- 503,42€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve le lieu de culte,

Le père RAOUL Akpaka, résidant dans la commune, percevra une indemnité de 503,42€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Valide ces dispositions.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie

14. Projet de déplacement du panneau d'entrée d'agglomération rue Thiers à Caumont

Exposé de M. PORET, adjoint au maire, suite au rendez-vous avec la DDTM sur site.

- Avis favorable de la DDTM,
- Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération rue Thiers de 300 mètres,
- installation d'un panneau 50km/h dans le sens de la descente,
- Marquage au sol matérialisation l'entrée en agglomération,
- Permission de voirie près de la DDTM.

Voir avec la DDTM pour obtenir un modèle de délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve cette proposition,

Charge le maire d'établir un nouvel arrêté en application de l'article R.411-2 du code de la route. Adopté à l'unanimité.

Personnel communal

15. Départ à la retraite

Le maire informe le conseil municipal du départ à la retraite de Monsieur Alain JEANNE, adjoint technique, à compter du 1^{er} avril 2024.

Le conseil charge le maire de prendre l'arrêté de mise à la retraite avec liquidation de la pension CNRACL correspondant.

Observation:

Recrutement d'un saisonnier pour 6 mois à compter du 02/04/2024.

Travaux

16. Compte rendu de la commission des travaux

Travaux d'élagage et d'abattage d'arbres Rés. de l'Aure et Général Huebner à Caumont

Le maire présente au conseil municipal le devis établi par la SARL Horizon Nature & Bois à Aurseulles 14240, pour des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres à la Résidence de l'Aure et la Résidence Général Huebner à Caumont-l'Eventé, pour sécuriser le passage des riverains et automobilistes, pour un montant de 2 040,00€ HT, 2 448,00€ TTC.

La commission des travaux, réunie le 27 mars 2024, a retenu et validé ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve la décision prise par la commission des travaux,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

Réfection de trottoirs en enrobé noir Résidence du 8 mai à Caumont

Le maire présente au conseil municipal le devis établi par la SARL HAMEL TP AMENAGEMENTS à Caumont-l'Eventé 14240, pour la réfection de trottoirs en enrobé noir Résidence du 8 mai à Caumont-l'Eventé, pour sécuriser le passage des piétons, pour un montant de 2 704,00€ HT, soit 3 244,80€ TTC. La commission des travaux, réunie le 27 mars 2024, a retenu et validé ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve la décision prise par la commission des travaux,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

Observation du maire :

Travaux à effectuer avant le 1er juillet 2024.

Aménagement de l'aire de jeux Résidence de l'Aure à Caumont

Le maire présente au conseil municipal le devis établi par la SARL HAMEL TP AMENAGEMENTS à Caumont-l'Eventé 14240, pour l'aménagement de l'aire de jeux et d'un terrain de pétanque Résidence de l'Aure à Caumont-l'Eventé, pour un montant de 8 556,30€ HT, soit 10 267,56€ TTC.

La commission des travaux, réunie le 27 mars 2024, a retenu et validé ce devis.

Observation du conseil :

M. PORET insiste sur l'entretien des chemins qui est reporté régulièrement, pour certains ces travaux sont urgents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 5 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention,

Demande le report des travaux d'aménagement de l'aire de jeux de la Résidence de l'Aure,

Charge M. PORET de demander des devis pour le goudronnage des chemins les plus dégradés.

Achat d'un véhicule pour le service technique

Le maire présente au conseil municipal le devis établi par la SARL LEDOUIT à St Georges Montcocq 50000, pour l'achat d'un véhicule pour le service technique de la commune, à savoir :

- Modèle : Peugeot Expert L 2.0 BLUEHDI 120 cv Premium Pack diesel
- Date de mise en circulation : 01.2019
- Puissance: 7cv
- Kilométrage: 126 053 km
- Garantie: 3 mois
- Prix : 14 403,11€ HT, soit 17 209,66€ TTC, carte grise comprise

La commission des travaux, réunie le 27 mars 2024, a retenu et validé ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve la décision prise par la commission des travaux,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

Observations du conseil :

Demande à M. ROHAUT, adjoint au maire :

- Courrier de distribution d'origine ou pas ? : vu avec garage : à changer dès les 160 000km ; historique de maintenance transmis
- Gratuité de l'extension de garantie : *vu avec le garage pas de négociation, véhicule récent* Autre sujet abordé : terrain de foot : enlever l'Algeco.

Assainissement - Contrat d'entretien et de nettoyage des deux postes de relevage des eaux usées sis à Caumont

Le maire présente au conseil municipal le contrat établi par VIDANGES Services, à Soliers 14540, pour l'entretien et le nettoyage des deux postes de relevage des eaux usées, sis sur le territoire de la commune déléguée de Caumont-l'Eventé, pour un montant de 2 040,00€ HT, 2 448,00€ TTC.

La commission des travaux, réunie le 27 mars 2024, a retenu et validé ce devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Approuve la décision prise par la commission des travaux,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer le présent devis et tout document s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

Devis BACER pour désherbage et entretien des chemins de randonnées

Le maire présente au conseil le devis établi par la BACER du Pré-bocage, à Caumont-l'Eventé 14240 Caumont-sur-Aure, pour le désherbage de la voirie du territoire de Caumont-sur-Aure pour l'année 2024, pour un forfait total de **26 878,88€.**

Contrairement aux années précédentes, un point d'eau devra être mis à disposition avec une pompe. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

Accepte le devis présenté par la BACER du Pré-Bocage pour un montant de 26 878,88€

Autorise le maire, ou son représentant, à signer le présent devis.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.

Adopté à l'unanimité.

Devis 2024 - 7 passages et 4 passages NE DE ME NR DE M Prix/passage Nb passage Coût (0,162 suros) (0.195 Prix/passage No possage Coût euros) LIVRY **Parking Atalier** 0,00 0.00 Cour de l'écale Cour des restos du a D115 483.9 78.39 548,74 Rue cimetière tour du Bourg 480 77,76 7 544,32 Packing nouse Rue du chateau trottoir gravier bianc 32,7 5.30 37,08 CAUMONT SUR AURE Rue de Falaise 385,6 62,63 438,40 Route de Torigny 1465.7 237,44 1662,10 Route de Saint Lô 1469,8 238,11 1666,75 Parking Southeroscope 0.00 0,00 Fire on Downt Baro 5454 Rue de la Ferrière 1024,8 166,02 1162,12 Rue de la Mairie + cantveau tour mairie 321,8 52,13 364,92 Mairie - Place graviers sous les arbres 320 62,40 436,80 Rue Saint Martin 220 35,64 Rue de Vire 578,9 93.78 656,47 Roe du Sentier thre Chency 164,3 Rise de la Libération Impasse des 4 Venta Impasse Résidence Bellevue 149/20 Hue de Strasbourg 12439 Route de Caen 900.1 145,82 1020.71 Route de Villers 1311,8 212,51 7 1487,58 247,43 48,25 337,74 Ruc Belfort Rue Thiers (Route de Balleroy) + Isvoir 769,2 124,61 872,27 166.1 32,39 226.73 Terrain de péranque souteroscope Gibes souternscope Residence des Jardio. 99,15 872, 11 rue de l'anciente gare Kwe Macette 1857 Tour de l'église 868,21 169,30 1185,11 Rocounte des Cerisien Les Chames Français 474,6 Résidence du 8 mai 1001.10 Résidence des Mirabelles Ecole Primaire (rue de Galfort) 32,40 129.60 Ecole maternelle 736.32 59 (45 237,82 11,70 Residence de l'Aure 508,2 494.2 385,49 Route de Mitrecamp 387.5 61,99 247.96 Résidence du Général Huebner 192,42 Impacie Raine des Remettes 422,53 Impasse Descep 57,51 Imposse Calville Acuga 157.79 LA VACQUERIE Calvaire 187,53 36,57 255.98 Parking salle des fêtes 340 66,30 464,10 Cour 492,23 95,98 671.89 Terrain de pétanque 512,64 99,96 699,75 Tour pied mur cimetière 231,3 37,47 262.29

Observations du conseil :

Prix total 7 + 4 passages

cout mi

cout m2

TOTAL

- Anticiper la fin de cette prestation prévue pour le 31/12/2024.

21650,4

18 732,29

8 145,59

26 878,88

- Prévoir un supplément de 1 200€ en consommation d'eau sur le budget principal (alimentation de la machine de la BACER).

18732,29 8093,74

Pas a fare

8146,59

Développement économique/Communication

17. Compte rendu

Exposé de Mme MOREAU, conseillère municipale.

17 mars : matinée tripes organisée par le comité des fêtes de Caumont à la salle des fêtes de Caumont à partir de 19h

Du 18 mars au 19 avril : enquête publique pour le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales (rdv commissaire enquêteur les 18 et 30 mars de 9h à 12h et les 10 et 19 avril de 14h à 17h).

23 mars : course d'orientation nocturne organisée par l'association Run and Fun, sur inscription avant le 16 mars

23 mars : loto organisé par les pompiers à la salle des fêtes de La Vacquerie à partir de 18h30

23 mars : Carnaval des écoles - Départ 11h place de la mairie de Caumont

26 mars : réunion publique du SCOT à 18h30 à Villers-Bocage

05 avril : Loto organisé par le salon de la gastronomie à la salle des fêtes de Caumont à 20h30

07 avril : repas des anciens de La Vacquerie

18. Abonnement aux revues UAMC et AMR14

Le maire expose au Conseil Municipal que les Communes sont appelées à cotiser pour les associations de type loi 1901 dénommées "Union Amicale des Maires du Calvados" et « Association des Maires Ruraux du Calvados ».

Ces associations visent à apporter aux Communes et à leurs maires des informations d'ordre juridique et administratif sur le fonctionnement et institutionnel ainsi que des aides ponctuelles, notamment pour obtenir des financements et des subventions utiles à la réalisation de leurs projets.

La cotisation pour l'année 2024 est de,

- 645,48€ pour l'UAMC
- 105,00€ pour l' AMR14

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Décide de poursuivre l'adhésion de la commune à l'UAMC et à l'AMR14 pour la durée du mandat,

Autorise le maire, ou son représentant, à émettre les mandats de paiement correspondants. Adopté à l'unanimité.

A l'issue de la réunion du conseil municipal, les échanges qui pourraient avoir lieu entre les conseillers municipaux seront tenus à huis clos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 25 mars 2024 à 18h, à Caumont.

Réunion du conseil : jeudi 04 avril 2024 à 18h, salle du conseil de Caumont.

Questions diverses

Panneaux « Caumont-sur-Aure »

M. PORET: prévoir au plus vite la pose de ces panneaux.

Repas des aînés de Livry M. PORET : le 20/10/2024

Eclairage public

M. LEJEUNE : éclairage public au Souterroscope reste allumé la nuit.